



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 7 octobre 2014
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Constaté l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 octobre 2014 à 19 heures.
- 10.03 Présentation du budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement.
- 10.04 Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01 Dresser et transmettre le budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1141082013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre le budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'exercice financier 2015.

Signé par Ronald CYR **Le** 2014-10-01 15:23

Signataire :

Ronald CYR

Directeur d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141082013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre le budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement présente un budget de fonctionnement de 65 221 600 \$ pour ses dépenses comparativement à 64 747 900 \$ pour 2014, soit une augmentation de 473 700 \$.

La confection du budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement a été effectuée en fonction des orientations fixées par la Ville centre. À cet effet, on peut identifier la mise en place de la réforme du financement des arrondissements (RFA) ainsi que du Plan quinquennal de main-d'oeuvre.

Par conséquent, en vertu de la réforme du financement des arrondissements, les transferts en provenance de la Ville centre ont été modifiés en fonction des orientations retenues, entre autres, concernant la gestion des sites d'élimination de la neige, les revenus de permis et des réallocations budgétaires découlant de la mise en oeuvre de la RFA.

De plus la mise en place du Plan quinquennal de main-d'oeuvre s'est traduit par une diminution des effectifs totalisant 11 personnes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous présentons et adoptons un budget de fonctionnement équilibré de 65 221 600 \$. Celui est financé par des transferts de la Ville centre de 56 910 100 \$, des revenus provenant de la taxe locale sur les services de 6 500 800 \$ ainsi que des revenus de sources locales de 1 810 700 \$.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les besoins financiers 2015 requis par l'arrondissement pour faire face à ses obligations, notamment, les indexations de la rémunération et des contrats, l'intégration des budgets requis pour les activités d'été à la Maison de la culture, des services d'animation sur le

Parcours des berges, la fête de l'arrondissement totalisent 2 162 800 \$.
Afin de présenter un budget équilibré, la stratégie d'équilibre qui a été retenue est la suivante:

- Utilisation d'économies provenant du PQMO (programme quinquennal de main-d'oeuvre): 856 700 \$
- Utilisation du budget paramétrique 475 700 \$
- Rationalisation des dépenses: 411 200 \$
- Autres ajustements provenant de la Ville centre 258 700 \$
- Augmentation des revenus provenant de la taxe relative aux services 160 500 \$

2 162 800 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux dispositions de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, son budget d'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières - c/e

ENDOSSÉ PAR

Lisa SIMINARO
Directrice Performance, greffe et services
administratifs

Le : 2014-09-30